AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0251
FR0010221234-FS0077

25 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 janvier 2016, la société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments Fonds Stratégique de Participations[1] (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir 12 119 032 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS sur le marché.

[1] Le déclarant a précisé qu'un compartiment dédié, Compartiment Participation 4, a été constitué au sein du Fonds Stratégique de Participations (SICAV Professionnelle Spécialisée) pour les besoins de la détention de sa participation. Ce compartiment est géré par la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France). Cette SICAV est réservée aux investisseurs respectant les critères de l'article 423-27 du règlement général AMF. Tout nouvel actionnaire doit être au préalable approuvé par le conseil d'administration de la SICAV (à l'exception des actionnaires fondateurs).

[2] Sur la base d'un capital composé de 232 774 635 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.